



## COMPTE RENDU de REUNION du COMITE DIRECTEUR de PGS du 19 novembre 2019

Présents: JC PAUCHON, P ISNARD, G VIGNOLA, JF SALOUZE, S SEVRAIN.

Ordre du jour:

### 1. CHOIX DES GOLFS. (Beaujolais, Gouverneur, Mionnay, Le Clou, Chassieu)

#### - Golf du Beaujolais

Jean François va rencontrer le responsable pour voir si il est possible d'obtenir des cartes pour la saison à venir ( 2 cartes). Le cas P. Loridon et le nombre des invités sont liés à cette obtention, le but est de pouvoir satisfaire les personnes qui sont intéressées par ce golf.

#### - Golf du Gouverneur

Une proposition nous a été faite sensiblement au même tarif à noter qu'il impossible de jouer le dimanche ainsi que les jours fériés **avant 14H**.

#### **La Bresse est tjrs accessible avec nos cartes**

En ce qui concerne les compétitions ASGE Gérard nous informe qu'un tarif préférentiel est proposé pendant les périodes creuses ( 1 mars-31 avril, 15 juillet-31 août, 15 octobre-31 décembre) : 66 euros pour nous cela serait 25 euros (**repas**) plus 5 euros de droit de jeu.

En fonction des possibilités disponibles sur le calendrier Gérard se positionnera sur 2 rencontres en périodes creuses ( la rencontre de clôture et l'individuel par exemple).

#### - Golf du Clou

A noter que les cartes sont limitées à 20 parcours par adhérent.

**2 cartes minimum pour 1920€ TTC/carte**

#### - Golf de Mionnay

OK - augmentation de 3%

#### - Golf de Chassieu

OK - prix d'une carte 3292€ TTC

Un choix des golfs ne pourra se faire qu'après la réponse du Golf du Beaujolais une proposition sera faite après l'enquête sur les intentions de renouvellement qui conditionnera le nombre de cartes.

## 2. ASSEMBLEE GENERALE

- Le comité directeur décide de continuer le type de droit de vote comme pour les années précédentes à savoir tous les membres Sanofi au sens large notamment les Rhône Poulenc, Pasteur...ont le droit de vote à l'assemblée générale.

- La convocation sera adressée uniquement aux membres adhérents (55 à ce jour) s'acquittant de la cotisation.

- Modification des statuts: cette modification sera proposée au vote dans son ensemble.

Il sera stipulé sur la convocation que les statuts actuels sont consultables sur le site internet de Pharma.

- idem pour l'adoption du règlement

- Il n'y a pas à ce jour de poste vacant au comité directeur, d'après nos statuts il est composé de 3 à 7 membres nous sommes actuellement 5. Il n'y aura pas de vote pour compléter le CD

- Le choix du lieu est en attente des contacts avec le Gouverneur et Mionnay.

## 3. POINTS DIVERS

- Une question est posée: Mr Loridon a perdu sa qualité de membre. A quelle date a-t-il régularisé, pécuniairement sa situation vis à vis de l'AS ?

Réponse : il ne sera pas demandé de régularisation, la participation de P Loridon aux cartes ne sera pas renouvelée.

- Il est demandé d'évoquer lors de l'AG de limiter le champ d'action du comité sur le plan financier et au niveau des adhésions

JC propose d'ajouter au règlement :

Le Comité a pour l'administration de l'Association les pouvoirs ~~les plus~~ étendus nécessaires pour faire ou autoriser tous actes et opérations permis à l'Association, et qui ne sont pas réservés à l'assemblée générale.

Ces points seront évoqués lors de l'AG dans les « questions diverses »